



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/516  
29 juin 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU  
REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE  
ET D'IRLANDE DU NORD AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 26 juin 1995, indiquant que M. Simon Manley a été nommé représentant suppléant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

-----